

## **TEXTE DU DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, le maire, Denis Laporte, dépose à la séance ordinaire du 11 novembre 2013, le rapport de la situation financière de la Municipalité de Crabtree.

### **RÉSULTAT DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012**

Recettes	6 097 438 \$
Moins: Dépenses	5 098 504 \$
Moins: Affectations	657 850 \$
<b>Surplus des revenus</b>	<b>341 084 \$</b>

**Le surplus libre accumulé au 31 décembre 2012 est de à 983 540 \$**

### **ESTIMATION POUR L'ANNÉE EN COURS, SOIT 2013**

Actuellement, l'état des dépenses et des revenus nous laisse prévoir un excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013.

Voici les projets réalisés au cours de l'année 2013:

1. Réalisation du projet d'aménagement du parc de l'Érablière au coût de 148 000 \$ : sentiers pédestres et de ski de fond, régénération des arbres, jeux d'hébertisme, bancs, clôture pour éviter l'accès aux VTT et motoneiges, grâce à une subvention du Pacte rural et au loyer de la deuxième tour de communication (Vidéotron);
2. Investissement complet de la taxe de 0,07 \$/100 \$ d'évaluation soit environ 204 000 \$ dans nos routes (ponceau ch. Beauséjour : 179 089 \$, chemin Beaudoin : 66 681 \$, ch. Rivière Rouge : 69 887 \$, ch. Beauséjour : 82 648 \$, passage piétonnier 4<sup>e</sup> Rue : 48 749 \$);
3. Permettre la réalisation du projet du Manoir du Boisé Crabtree (un projet de 30 logements pour une résidence de personnes âgées) avec une contribution d'environ 878 815 \$ de la municipalité, incluant une subvention de 275 000 \$ versée à la municipalité de la Caisse Desjardins de Joliette, pour une dépense nette de 603 815 \$ ;
4. Acquisition d'un nouveau bâtiment sur la 1<sup>re</sup> Avenue pour l'aménager en garage municipal;
5. Exécuter de la première phase de travaux correctifs pour régler la surcharge du réseau pluvial dans le secteur des terrasses du Charme;
6. Travaux majeurs de réfection d'aqueduc, d'égouts, de trottoirs et de pavage sur la 2<sup>e</sup> Avenue de la 5<sup>e</sup> Rue à la 8<sup>e</sup> Rue et sur la 6<sup>e</sup> Rue entre la 2<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> Avenue;
7. Travaux majeurs de réfection d'aqueduc, d'égouts, de trottoirs et de pavage sur la 13<sup>e</sup> Rue entre la 2<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> Avenue;

8. Dépôt de l'étude commandée par la municipalité afin de réduire les gaz à effet de serre émis par nos infrastructures. Un plan d'action suivra pour la mise en place de réduction des gaz à effet de serre;
9. Avec l'aide d'une subvention du Pacte rural, finaliser l'installation de nouveaux panneaux d'identification de la municipalité en bois naturel, dont 3 de 5 sont déjà installés;
10. Réfection d'un ponceau majeur sur le chemin Beauséjour, 179 089 \$;
11. Mise en place de la nouvelle politique familiale et municipalité amie des aînés, incluant les saines habitudes de vie;
12. Réalisation de l'étude préliminaire pour la modification du système de réfrigération de l'aréna, des investissements majeurs sont à prévoir pour les prochaines années pour se conformer aux nouvelles règles environnementales;
13. Installation prochaine d'un tableau électronique au coin de la 4<sup>e</sup> Avenue et de la 8<sup>e</sup> Rue afin d'informer les citoyens des nouvelles municipales;
14. Installation d'un abribus au coin de la 8<sup>e</sup> Rue et de la 4<sup>e</sup> Avenue;
15. Réalisation de sentiers cyclables dans le cadre du programme « À pied, à vélo, ville active »;
16. Vente et construction du dernier terrain dans le miniparc industriel;
17. Aménagement d'une descente d'embarcation nautique près de la rue Majeau pour accès à la rivière Ouareau de tout type d'embarcation à petit cylindré;
18. Aménagement d'un escalier pour accès à la bibliothèque;
19. Installation de dos d'âne allongé selon la politique et suite aux pétitions des citoyens
20. Réception d'une subvention de 147 792 \$ pour aménager un tennis double, construction prévue au printemps 2014;
21. Installation de compteurs dans tous les types de commerces afin de facturer la consommation d'eau portable selon l'utilisation réelle.

## **ORIENTATIONS PRÉLIMINAIRES POUR L'ANNÉE 2014**

Le Conseil municipal tiendra compte, entre autres, des éléments suivants lors de la préparation du budget 2014:

1. Augmentation des dépenses reliées au coût de la vie de 0,9 %;
2. Augmentation du prix de l'énergie (essence, électricité);
3. Nos obligations reliées au renouvellement de la convention collective échu le 31 décembre 2013;

4. Travaux de décontamination de 2 lots municipaux en bordure de la rivière à même le surplus réservé;
5. Notre volonté à améliorer nos routes, nos infrastructures, nos équipements, tout en tenant compte de notre volonté à geler le compte de taxes en 2014;
6. Les projets à réaliser tels que :
  - a. Investissement complet de la taxe de 0,07 \$/100 \$ d'évaluation soit environ 206 000 \$ dans nos routes;
  - b. Adoption du schéma d'aménagement de la MRC de Joliette nous obligeant à modifier nos règlements d'urbanisme pour nous conformer à ce schéma;
  - c. Demande de dézonage agricole à la CPTAQ afin de continuer notre développement du périmètre urbain puisque la demande est forte et l'offre inexistante; ;
  - d. Aménagement du garage municipal sur la 1re Avenue
  - e. Exécuter la dernière phase des correctifs pour régler le problème de surcharge du réseau pluvial dans le secteur des terrasses du Charme;
  - f. Suivi de la demande subvention pour rénover et modifier le système de réfrigération de l'aréna en passant du Fréon au CO<sub>2</sub>.
  - g. Travaux majeurs de réfection d'aqueduc, d'égouts, de trottoirs et de pavage sur la 4<sup>e</sup> Avenue de la 12<sup>e</sup> Rue à la 16<sup>e</sup> Rue;
  - h. Réfection d'une partie de la 9<sup>e</sup> Rue et ajout d'un trottoir entre la 4<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> Avenue;
  - i. Réfection du passage à niveau de la 4<sup>e</sup> Avenue près de la Kruger;
  - j. Amélioration des entrées de la municipalité (chemin Ste-Marie et 4<sup>e</sup> Avenue), pour réduire la vitesse et améliorer la sécurité;
  - k. Construction et aménagement d'un tennis double au printemps 2014 et organisation de formation pour apprendre les règles de ce sport;
  - l. Mise en application du règlement provincial sur la protection des sources d'eau potable ;
  - m. Destruction du garage municipal et vente du terrain pour construction d'une résidence;
  - n. Augmentation des dispositifs de sécurité pour protéger les équipements municipaux (caméras, patrouille, engagement de cadets et d'un officier municipal);
  - o. **Mise en place du paiement des taxes municipales en 4 versements égaux à compter de février 2014.**

Même avec tous les projets et les responsabilités accrues, notre situation financière est bonne. La gestion y est efficace avec la participation de tous vos élus et nos employés. Les relations de travail, la santé-sécurité, le respect des individus et des procédures sont un acquis pour tous.

**Soyez assurés que le Conseil municipal fera tous les efforts nécessaires pour maintenir le plus bas possible votre compte de taxes municipales.**

### **TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Selon le règlement municipal 2008-140, le traitement du maire est de 16 983 \$ par année et de 5 125 \$ par année pour les conseillers. L'allocation de dépenses est respectivement de 8 492 \$ et de 2 562 \$ par année. Ces traitements sont indexés annuellement selon les dispositions du règlement municipal et de la Loi sur le traitement des élus municipaux. Pour l'année 2013, la rémunération du maire à titre de représentant au Conseil de la MRC de Joliette est de 8 311 \$ et l'allocation de dépenses est de 4 156 \$.

### **SÉANCE SPÉCIALE DU BUDGET**

La séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2014 aura lieu le 16 décembre 2013, à 19 h, à la salle du conseil municipal située au 111, 4e Avenue Crabtree.

Toute la population est cordialement invitée.

Je dépose également la liste des contrats comportant une dépense supérieure à 25 000 \$ et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 31 octobre 2013.

Denis Laporte, B.A.A. C.P.A.

Maire